



Une équipe crédible

"Pour les élus, rendre des comptes aux citoyens, lorsque s'achève un mandat, est une exigence morale", ont rappelé Jean-Yves Le Drian et Marylise Lebranchu en préambule de la conférence de presse qu'ils ont donnée, le 22 janvier à Brest, pour présenter le bilan de la majorité régionale.

"Nous avons rempli notre contrat", a indiqué Jean-Yves Le Drian. D'ailleurs, dans un souci de transparence, il a remis aux journalistes le projet de la liste **"Bretagne à gauche, Bretagne pour tous"** que les électeurs ont approuvé en 2004 et le **"Bilan de six ans d'action régionale"**.



Jean-Yves Le Drian et Marylise Lebranchu

"L'équipe majoritaire a accompli ce qu'elle avait promis", a souligné le président de la Région, tout en précisant que l'ensemble des politiques régionales avaient été votées par la majorité, dans toutes ses composantes, dans l'unité et la solidarité.

Quelques exemples suffisent pour s'en convaincre.

"Nous avons dit : priorité au transport ferroviaire", rappelle Jean-Yves Le Drian. Sur le dossier de la ligne à grande vitesse, le budget est bouclé et les appels d'offres sont lancés. Brest et Quimper seront à 3 h 08 de Paris en 2014. Le nombre de passagers des TER a progressé de 50 % et 60 millions ont été investis dans la modernisation de la ligne Brest-Quimper.

"Nous avons dit : égalité des chances". 400 millions d'euros ont été investis dans les lycées ; chaque élève bénéficie d'un chèque livre pour les manuels scolaires ou d'une aide pour les équipements dans les filières technologiques.

"Nous avons dit : soutien à l'emploi". L'agence économique de Bretagne a défini des stratégies de filières et le *Fonds Brit* soutient les projets d'investissement des PME.

"Nous avons dit : développement de l'agriculture durable". La Région Bretagne a mis en place une politique d'incitation à la réorientation de la production.

"Nous avons dit : Région stratège". Dans les domaines du tourisme, de l'innovation, des transports, de l'énergie, de la formation professionnelle, des schémas de planification ont été adoptés après de larges concertations avec les professionnels de ces secteurs.

Les Bretonnes et les Bretons peuvent faire confiance à l'équipe menée par Jean-Yves Le Drian. Le 30 janvier, à Rennes, il présentera le projet de la liste **"Pour une Bretagne solidaire, créative et responsable"**, qui sera lui aussi appliqué scrupuleusement. 🍷

Dispensé de timbrage BREST CTC

**CAP
FINISTÈRE**

26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 28/01/2010



PRESSE

URGENTE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Obama

Un an après l'entrée en fonction de Barack Obama, le verre est-il à moitié plein ou à moitié vide ? Les pessimistes verront que les GI's sont encore en Irak et en Afghanistan, que la loi sur la couverture maladie n'est pas encore adoptée et que les électeurs se sont tournés vers les Républicains à l'occasion de la dernière élection partielle.

Mais les optimistes savent que le plan de retrait des soldats américains est engagé. Même s'il doit affronter une sévère opposition, le président démocrate a réaffirmé sa volonté de mettre en place un système de couverture maladie pour les 42 millions de citoyens qui en sont aujourd'hui dépourvus.

Les États-Unis de 2010 n'ont rien à voir avec ceux de 2009.

Autoritaires et dominateurs sous George Bush, ils sont redevenus un partenaire crédible pour les autres nations du monde. Élu pour quatre ans, Barack Obama n'a accompli qu'un quart de son mandat.

Le dossier de la semaine

L'eau : l'affaire de tous



Le Conseil général fait de l'eau une priorité

Vie de la Fédération

Passage de témoin à Pleyber-Christ



J.C. Kerdiles va se consacrer au développement durable

Interview

La CNIL : éclairer de la société française



Avec Alex Türk

L'eau : l'affaire de tous

La gestion de l'eau constitue un enjeu essentiel pour les élus : ils doivent s'assurer que celle que consomment les ménages est de bonne qualité, qu'en période de crues les infrastructures ne sont pas menacées ou que les ostréiculteurs puissent exercer leur activité dans de bonnes conditions.

Mais, parce que l'eau est un bien fragile, que la réglementation la concernant est passablement complexe et que les périmètres d'intervention ne correspondant pas aux limites administratives habituelles, il est souvent difficile pour les non-initiés de comprendre le rôle joué par chaque collectivité ou par chaque établissement public.



Jean-Paul Le Roux, vice-président du Conseil général chargé de la politique de l'eau

Le document élaboré par le Conseil général **"Les territoires de l'eau en Finistère"** * doit justement expliquer les enjeux de la politique de l'eau et mettre en évidence l'engagement du Département dans ce dossier.

Car **"de la gestion intégrée de l'eau dépend le développement durable des territoires"**, rappelle Pierre Maille. **"Aussi, sa protection et celle des milieux qui y sont associés est une priorité du Conseil général"**.

Une réglementation complexe

La directive cadre européenne sur l'eau (DCE) du 22 décembre 2000, transposée dans le droit français par les lois des 21 avril 2004 et 30 décembre 2006, établit un cadre pour une politique communautaire.

Elle impose quatre objectifs majeurs. D'abord, la non-détérioration de l'état des masses d'eaux souterraines ou de surfaces. Ensuite, l'atteinte du bon état des milieux aquatiques en 2015, même si des dérogations sont prévues jusqu'en 2015 voire 2027, comme c'est le cas dans le Finistère. **"Mais en 2015, deux tiers des masses d'eaux bretonnes auront une bonne qualité biologique"**, souligne Jean-Paul Le Roux, conseiller général de Concarneau et vice-président chargé de la politique de l'eau.

La réduction ou la suppression de la pollution par les substances prioritaires constitue le troisième objectif de la DCE. Enfin, la législation prévoit le respect des autres directives européennes concernant l'eau.

La Directive cadre fixe des objectifs mais laisse aux États le choix des moyens pour les atteindre. La France a choisi de s'appuyer sur la gestion par territoires hydrologiques initiés par la loi de 1992 et de traduire les objectifs de la directive dans les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) qui planifient la gestion de l'eau sur les six bassins hydrographiques français et dans les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) qui en découlent.

Les SDAGE sont des documents qui s'imposent aux collectivités du district hydrographique puisque les projets d'aménagement du territoire doivent être compatibles avec ses orientations. Mais les collectivités sont associées à l'élaboration du SDAGE.

Dans chaque district hydrographique, une agence de l'eau, Loire Bretagne pour le Finistère, met en œuvre les orientations du SDAGE. Elle perçoit des redevances sur les pollutions et les prélèvements d'eau. Elle peut ainsi attribuer des aides aux maîtres d'ouvrage réalisant des opérations de dépollution, de gestion quantitative et qualitative de la ressource ainsi que la restauration et l'entretien des milieux aquatiques.

Une priorité du Conseil général

Plus localement, le schéma d'aménagement de la gestion des eaux décline les orientations du SDAGE. Il est élaboré par une commission locale de l'eau (CLE) qui correspond à une unité hydrographique cohérente.

En 2009, onze territoires (Baie de Lannion, Léon-Trégor, Bas Léon, Élor, Aulne, Baie de Douarnenez, Pays Bigouden-Cap Sizun, Odet, de l'Odet à l'Aven, Ellé-Isole-Laïta, Scorff), soit 100 % du territoire finistérien sont engagés, à des stades différents, dans une démarche de SAGE.



L'Aulne à Châteaulin



L'eau : un bien précieux et fragile

Les CLE ne disposent pas de personnalité juridique. Pour mettre en œuvre les SAGE, il est possible de mettre en place des Établissements publics territoriaux de bassins (EPTB). Dans le Finistère, le Conseil général souhaite favoriser leur développement et a décidé d'adopter le principe d'y adhérer et de participer statutairement aux dépenses du fonctionnement administratif si les acteurs le lui demandent.

Il n'existe actuellement que deux EPTB : celui de l'Élor et celui de l'Aulne. Ceux de l'Odet et Ellé-Isole-Laïta sont encore à l'état de projets.

Le Conseil général, même s'il ne s'agit pas d'une compétence propre, intervient fortement dans ce dossier. Les principaux enjeux qu'il a définis sont : la restauration de la qualité des eaux pour l'alimentation en eau potable, la protection des populations contre les inondations, la limitation de la prolifération des algues vertes sur le littoral, la préservation du potentiel écologique des milieux et des populations piscicoles, la protection et le développement de la conchyliculture et de la pêche à pied et enfin le maintien et le développement des activités touristiques et de loisirs.

Pour atteindre ces objectifs, il est indispensable que l'ensemble des partenaires disposent du même niveau d'information. C'est tout l'objet du document édité par le Conseil général. **"Chaque masse d'eau a été classée selon une typologie et chacune a fait l'objet d'une étude biologique"**, insiste Jean-Paul Le Roux.

Pour Pierre Maille ce document doit **"contribuer à améliorer la participation des différents partenaires aux réflexions et aux actions menées. Parce que la résolution des questions de la gestion de l'eau requiert l'implication de tous, j'espère qu'il permettra à chacun de mieux saisir les enjeux relatifs à cet élément vital et fragile qu'est l'eau"**.

* Document consultable sur www.cg29.fr

Passage de témoin à Pleyber-Christ

Après 21 ans passés à la tête de la mairie de Pleyber-Christ, Jean-Claude Kerdiles a décidé de passer la main. Son adjoint, Thierry Piriou, a été élu maire.

Cette décision a été longuement réfléchi. "J'avais envie de disposer de plus de temps pour moi et ma famille", explique Jean-Claude Kerdiles.

"Mais je ne quitte pas la vie politique pour autant puisque je deviens premier adjoint. Nous avons lancé quelques gros chantiers que je souhaite suivre et voir aboutir. Je reste vice-président de Morlaix communauté, chargé du développement durable. Il s'agit d'un dossier qui me pas-



Thierry Piriou et Jean-Claude Kerdiles

sionne et qui demande beaucoup de temps."

"En outre" rajoute l'ancien maire "je suis contre le cumul des mandats. Quoi qu'on fasse, nous n'avons

qu'un corps et qu'une tête et les journées ne comptent que 24 heures. Enfin, il me semble qu'après un certain temps passé à la même fonction, on ne se remet pas assez en cause."

Ce début d'année, deux ans après les élections municipales, semblait le moment le plus propice pour ce passage de témoin en douceur. "L'équipe élue en 2008 était largement renouvelée", rappelle Thierry Piriou. "Sur les 23 élus, 8 seulement avaient une expérience municipale. Jean-Claude est resté maire pour nous faire profiter de ses compétences et, pour que la transition se déroule sereinement, il a fait part de sa décision au conseil municipal il y a quelques semaines".

"Jean-Claude aurait pu démissionner de son poste de maire avant, voire ne pas se représenter aux dernières municipales, mais il a su faire passer l'intérêt général avant le sien", salue Thierry Piriou. 🌹

Interview



La CNIL : éclaireur de la société française

Avec Alex Türk

A l'invitation de Jean-Jacques Urvoas, Alex Türk, président de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) animera une conférence-débat intitulée "Notre vie privée sous surveillance ?", le 5 février à 19 h 00 au Chapeau Rouge à Quimper.

Cap Finistère : Participez-vous souvent à des conférences publiques ?

Alex Türk : Autant que je le peux. Je me suis fixé pour règle de répondre favorablement, dans la mesure du pos-

sible, aux invitations, qu'elles émanent de parlementaires ou de partis politiques, à condition qu'il s'agisse de réunions ouvertes à tout le monde, ce qui sera le cas à Quimper.

Cap Finistère : En quoi consiste aujourd'hui la mission de la CNIL ?

Alex Türk : Son rôle a sensiblement évolué depuis sa création en 1978. La loi de 2004 a renforcé nos pouvoirs. Ainsi, chaque jour, des agents de la CNIL effectuent des contrôles dans des entreprises, des administrations ou des collectivités. Nous disposons d'un arsenal de sanctions en cas de non-respect

de la loi. Nous pouvons adresser des mises en demeure et, si elles ne sont pas suivies d'effet, infliger des amendes, verrouiller les systèmes informatiques voire saisir le parquet.

La CNIL, puisque l'informatique est désormais présente partout, joue aussi un rôle d'éclaireur de la société française. Vous seriez surpris de la variété des sujets abordés lors de nos séances plénières. Nous pouvons évoquer les fichiers des services de police, le dopage en passant par la pause de bracelets électroniques sur des nourrissons dans des maternités.

Cap Finistère : Quelle est selon vous la principale menace qui pèse sur les citoyens ?

Alex Türk : Je pense que c'est le traçage qui peut permettre de connaître toutes

les activités d'un individu. Cela peut attenter à la liberté d'expression et de circulation. Le grand public n'a pas encore compris que les nouvelles technologies ont changé la donne et que chacun peut être surveillé sans en avoir conscience.

Cap Finistère : Vous jouez donc un rôle pédagogique ?

Alex Türk : Tout à fait et c'est d'ailleurs pour cette raison que je souhaite aller à la rencontre des citoyens aussi souvent que possible. Tous les deux ou trois mois, nous organisons des rencontres régionales durant lesquelles nous réunissons les responsables d'institution comme l'Éducation nationale, la Justice, les collectivités locales, pour leur rappeler leurs obligations.

En savoir plus : <http://www.cnil.fr/> 🌹

Agenda

30 janvier

9 h 30 : Présentation par Jean-Yves Le Drian du Projet régional, à Rennes, salle de la Cité.

2 février

20 h 30 : Réunion du *City group* de Brest, au local du PS - 13, rue de Portzmoguer. Thème : "La nouvelle Commission européenne".

5 février

19 h 00 : Conférence animée par Alex Türk, président de la CNIL, intitulée "Notre vie privée sous surveillance ?". Salle du Chapeau Rouge à Quimper.

14 et 21 mars

Élections régionales.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1212 P 11428

N° 847 - Vendredi 29 Janvier 2010

www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr

26 B, rue Aristide-Briand - 29000 Quimper

Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef :

Jean-Yves Cabon - Tél. 02 98 43 44 39

13, rue de Portzmoguer - 29200 Brest

Impression :

Presses Associatives du Finistère

Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

Abonnement Réabonnement

Abonnement pour 1 an : 20 €
Abonnement de soutien :
à partir de 25 €

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste.

Annonces légales & judiciaires

Pierre COROLLER

Avocat au Barreau de Caen
26, avenue de Thiès - 14000 CAEN

A L'ABRI DE L'Océan

SARL au capital de 154 500 euros
Siège : Locquillec - 29300 BAYE
484 162 250 RCS QUIMPER

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 janvier 2010 a décidé l'arrêt d'activité et la dissolution anticipée de la Société à compter rétroactivement du 31 décembre 2009 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite Assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Norbert LEVREL, demeurant à HERMANVILLE-SUR-MER (14880) 148, chemin du Hamel, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à HERMANVILLE-SUR-MER (14880) 148, chemin du Hamel. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de QUIMPER.

Pour avis.

VILLERS

Société Anonyme au capital de 40 000 euros
Rue Emile-Bernard - 29930 PONT-AVEN
432 750 685 RCS QUIMPER

AVIS DE TRANSFORMATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 2009 a décidé la transformation de la SA en Société à Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Objet social : L'objet social est désormais le suivant :

La prise de participation en France et à l'Étranger, dans toutes Sociétés, entreprises ou groupements quel que soit leur objet, la réalisation de toutes prestations de services au profit des filiales et participations.

Le capital social reste fixé à 40 000 euros, désormais divisé en 2 500 parts sociales de 16 euros chacune.

Sous sa forme Anonyme, la Société était gérée par :

Eric LEGEROT, Président du Conseil d'Administration ;

Jean-François GALLIENNE et Claude LEGEROT, Administrateurs.

Il a été mis fin aux fonctions des Commissaires aux Comptes.

Sous sa nouvelle forme de Société à Responsabilité Limitée, la Société est dirigée par :

Gérant : Eric LEGEROT, demeurant à TRÉGUNC (29910), Keroter Vihan.

Pour publication,
Le Gérant.

LOIDON BRETAGNE INDUSTRIE

Société par actions simplifiée
au capital de 37 000 euros
Siège social : ZI de la Villeneuve
29270 CARHAIX-PLOUGUER
422 857 565 RCS BREST

Aux termes d'une délibération en date du 28 décembre 2009, les mandats du CABINET GUILLAUME-LALLICAN et Associés, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Madame Chantal LALLICAN, Commissaire aux Comptes suppléante, ne sont pas renouvelés. Il a été par ailleurs décidé de ne pas désigner de nouveaux Commissaires aux Comptes.

Pour avis,
Le Président.

FIDAL

Société d'Avocats
31, avenue Franconi - 24750 TRELISSAC

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société à responsabilité limitée

ID CUISINES ET BAINS

Forme : Société unipersonnelle à responsabilité limitée.

Siège social : 20, rue François Muret de Pagnac - QUIMPER (29000).

Objet :

- La vente et l'installation de cuisines et salles de bains, électroménager, sanitaires et accessoires, aménagement, articles de décoration intérieure, décoration intérieure, rangements (notamment agencement et placard...) ameublement.

- La conception, le suivi et la coordination de travaux.

- L'intermédiaire en tous domaines.

- La réalisation de toutes prestations de conseils relatifs aux domaines ci-dessus.

Durée : 99 années.

Capital : 20 000 euros.

Gérance : Monsieur Stéphane MAHO, demeurant Immeuble Espacil - 30, rue Henri-Barbusse - 29000 QUIMPER.

Immatriculation au RCS de QUIMPER.

Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à QUIMPER (29) du 12 janvier 2010, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : KERJULIAL

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée.

Siège social : 11, boulevard de Créac'h Gwen - 29000 QUIMPER.

Objet social : La prise de participation en France et à l'Étranger, dans toutes Sociétés, groupements quel que soit leur objet, la réalisation de toutes prestations de services au profit des filiales et participations.

Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

Apports : 1 099 570 euros, dont la somme de 1 099 560 euros en nature et la somme de 10 euros en numéraire.

Capital social : 1 099 570 euros, formé par les apports ci-dessus, divisé en 109 957 PARTS de 10 EUROS chacune numérotées de 1 à 109 957.

Co-gérants : Monsieur Laurent OUDART et Madame Sophie OUDART, demeurant à QUIMPER (29000) 7 ter, rue de la Solidarité, Associés nommés par décision du 12 janvier 2010, pour une durée illimitée.

Immatriculation au RCS de QUIMPER.

Pour avis,
Le Gérant.

Alex Türk à Quimper

A l'invitation du député Jean-Jacques Urvoas, Alex Türk, président de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés), animera une conférence, le vendredi 5 février à 19 h 00, salle du Chapeau Rouge à Quimper, intitulée "Notre vie privée sous surveillance ?".

Clin d'œil à Cap Finistère

C'est un cap au large de l'Espagne, c'est aussi le titre de l'hebdomadaire de la Fédération du Finistère du Parti Socialiste et ce sera le nom du bateau de la *Brittany Ferries* qui assurera la liaison entre l'Angleterre et l'Espagne. Il s'agira d'un super ferry, le plus grand que la Manche ait connu.

Nous ne pouvons que lui souhaiter bon vent.

Un de vos proches désire
recevoir Cap Finistère ?
Merci de nous transmettre
ses coordonnées.

Société NANOUCHA

Société par actions simplifiée
au capital de 170 000 euros
Siège social : 10, rue de Feunteinic ar Lez
29000 QUIMPER
RCS QUIMPER B 325 203 511

Par décisions du Président, du 13 janvier 2010, le siège social a été transféré de QUIMPER (29000) 52, rue Kéréon, à QUIMPER (29000) 10, rue de Feunteinic ar Lez, à compter de ce même jour.

L'article 4 des statuts a été modifié.

Pour avis.

SARL "A"

SARL au capital de 7 622 euros
52, boulevard Montaigne - 29200 BREST
RCS BREST B 398 811 083

L'Assemblée générale, tenue le 30 décembre 2009, a pris les décisions suivantes :

CHANGEMENT DE GÉRANT

Suite à la démission de Monsieur Gérard LE ROI, demeurant 9, boulevard Alfred-Guillou à CONCARNEAU (29900), avec effet au 31 décembre 2009, Monsieur Morgan LE ROI, demeurant 12, rue du Colonel Desgrées Du Lou, 44100 NANTES, a été nommé gérant.

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Le siège social a été transféré à SAINT-HERBLAIN (44800) 9, rue du Chêne Lassé.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention :

Le siège social est fixé à 52, boulevard Montaigne à BREST (29200).

Nouvelle mention :

Le siège social est situé à SAINT-HERBLAIN (44800) 9, rue du Chêne Lassé.

Le dépôt sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de NANTES.

La Gérance.